Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260320-2026_032-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et vingt mars à 19 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 17 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : BAUDUCEL Alice, BRUAND Christophe, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, GUILLOT Jean-Marc, HELLO Philippe, HERVÉ Patrick, JAFFRÉ Violaine, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Vincent, PELLAN Gérard, ROBERT Anne et TURPIN Alexandre.

Absente excusée : Morgane OLLIVIER (pouvoir donné à Sophie LABBÉ)

Le Conseil nomme Alice BAUDUCEL en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-032
AFFAIRES COMMUNALES
COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAL – POSTE D'ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.
En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le bureau municipal de Noyal peut être composé d'au maximum quatre postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de reconduire la composition du bureau municipal avec 4 postes d'adjoints.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Alice BAUDUCEL

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 23-03-2026 - transmise en Préfecture le 23-03-2026

Philippe HELLO, Maire

MAIRIE DE NOYAL